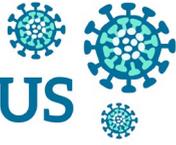


Pôle communication

Mardi 7 avril 2020

CORONAVIRUS Covid-19



INFO PRESSE

POINT DE SITUATION SANITAIRE INTERMÉDIAIRE

- 129 tests de dépistage ont été effectués ce mardi 7 avril à 16 h 30 (deux séries de tests). Ils se sont tous révélés négatifs. Une troisième série de tests est attendue pour la fin de journée.
- 18 cas confirmés
- 1 patient en réanimation
- 2 264 tests réalisés depuis le 18 mars
- 184 personnes sont en quatorzaine à domicile, dans un hôtel ou au centre de quatorzaine de Koutio

L'enquête de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) du gouvernement autour de la personne testée positive au Covid-19 au sein du Centre opérationnel du gouvernement est toujours en cours. Toutes les personnes symptomatiques ont été testées. Les résultats sont tous négatifs.

Quinze personnes ont été classées « contact élevé », 27 « contact moyen », 72 « contact faible », 21 « risque nul ». Sur les 42 personnes classées contact « élevé » ou « moyen », 23 ont été placées en quatorzaine par arrêté, les autres ayant dépassé la période de surveillance.

Concernant le gouvernement, une quinzaine de personnes (deux membres du gouvernement et le président Thierry Santa, des collaborateurs et des agents) sont actuellement placées en quatorzaine.

Pour rappel, l'enquête menée par la DASS comprend un entretien individuel approfondi (symptômes, retour de voyage, proximité avec la personne testée positive, etc.). En fonction des réponses données, un niveau de risque est établi :

- les personnes classées en risque élevé ou moyen sont placées en quatorzaine, surveillées et testées au terme des 14 jours après le dernier contact,
- les personnes classées en risque faible sont en confinement comme la population générale et sont autorisées à travailler si nécessaire, tout en menant une surveillance active de leur état de santé (prise de température quotidienne, gestes barrière, symptômes grippaux, etc.).

La quatorzaine est une mesure préventive qui concerne les personnes qui risquent d'avoir été contaminées. Les personnes testées positives sont toutes placées en isolement au Médipôle.

RAPATRIEMENT DES CALÉDONIENS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR CONDITIONS DE SÉJOUR DANS LES HÔTELS

Depuis vendredi 3 avril, près de 200 personnes (en provenance de Sydney, Tokyo et du Vanuatu) ont été rapatriées en Nouvelle-Calédonie. Elles ont toutes été placées en quatorzaine dans les hôtels.

Deux vols de rapatriement en Nouvelle-Calédonie sont toujours prévus ce début de semaine, ce mardi 7 avril au départ de Tokyo, et demain mercredi 8 avril au départ d'Auckland. Ils concernent environ 170 personnes en tout.

Pour rappel, il est demandé aux familles et aux proches de ne pas se déplacer à l'aéroport international de La Tontouta pour y accueillir un passager car les contacts ne seront pas autorisés. Des navettes seront affrétées pour véhiculer ces personnes vers les hôtels afin qu'elles puissent y effectuer leur quatorzaine.

Environ 550 chambres ont été réquisitionnées spécialement pour accueillir les ressortissants calédoniens. À ce jour, 1/5^e environ de ces chambres est occupé. Cette capacité d'accueil est déterminante pour accueillir les résidents en Nouvelle-Calédonie qui souhaitent être rapatriés. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie est tributaire des contraintes liées au trafic international.

Les personnes en quatorzaine dans les hôtels peuvent dorénavant bénéficier d'un programme d'animations qui leur permet d'améliorer leurs conditions de séjour (concert organisé dans les jardins et visible depuis les fenêtres, achats de livres et dons du fonds de la bibliothèque Bernheim, ouverture de pages Facebook privées et dédiées pour chaque hôtel, programme de promenades dans le respect des protocoles validés par la DASS, mise à disposition de kits de jeux pour les enfants, etc.). De généreux donateurs ont également livré des œufs en chocolat et du miel.

Environ 500 non-résidents en Nouvelle-Calédonie souhaitent quitter le territoire pour rentrer chez eux. Ils sont invités à se rendre sur le site internet de la compagnie Aircalin pour réserver un vol : <https://nc.aircalin.com/fr/infos-vols-covid-19>

AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AUX RESSORTISSANTS CALÉDONIENS EN ATTENTE DE RAPATRIEMENT

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès ce mardi 7 avril qui propose d'instaurer une aide financière exceptionnelle aux ressortissants calédoniens bloqués à l'extérieur du territoire remplissant certaines conditions.

Les aides éventuellement versées par les provinces et la Maison de la Nouvelle-Calédonie et portant sur le même objet seront déduites du montant de l'aide accordée.

Pour être éligible à cette aide, les ressortissants doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir sa résidence principale depuis plus de six mois en Nouvelle-Calédonie ;

- être détenteur d'un billet d'avion de retour en Nouvelle-Calédonie émis par la compagnie aérienne avant le 20 mars 2020, pour un retour au plus tard le 31 mai 2020.
- ne pas bénéficier de la gratuité de l'hébergement dans le pays ou territoire de séjour ;
- appartenir à un foyer fiscal dont le revenu brut global de l'année d'imposition 2019 est plafonné.

Le montant de l'aide s'établit par jour passé à l'extérieur du territoire à compter du lendemain de la date initiale de retour prévu en Nouvelle-Calédonie :

- pour une personne seule à 7 000 francs par jour
- pour un couple à 10 500 francs par jour
- une majoration de 1 750 F par enfant et par jour est appliquée.

Les Calédoniens qui se trouvent actuellement bloqués en France bénéficient de mesures d'urgences mises en œuvre par la Maison de la Nouvelle-Calédonie, notamment pour ceux qui rencontrent de très grandes difficultés (enfants en bas âge, logements, ressources financières, isolement).

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une attestation particulière de déplacement pour les personnes en situation de handicap, validée par le Haut-Commissariat, a été mise en ligne. Elle a été créée en partenariat avec le « Collectif handicap » qui regroupe des associations du secteur.

Conformément aux directives nationales, les forces de l'ordre vont porter une attention particulière sur les horaires de déplacement des personnes en situation de handicap qui demandent souvent des adaptations et une certaine souplesse.

SOLIDARITÉ

En cette période de crise, le gouvernement travaille, en concertation avec les associations, à la **centralisation des dons des entreprises et des commerces** (dons des produits alimentaires ou autres) au profit des plus démunis. Les quantités perçues et les bénéficiaires de ces actions seront communiqués.

Contact : 23 20 78 ou 71 56 55 de 8 h à 12 h du lundi au vendredi / collectededons@gouv.nc

Parallèlement, une plateforme est en cours de création afin de pouvoir recenser les personnes qui souhaitent devenir bénévoles pour venir en soutien des actions menées dans le cadre de la crise du coronavirus Covid19.

VIOLENCES CONJUGALES

Il y a quelques jours, le ministre de l'Intérieur a lancé un dispositif de signalement dans le réseau des pharmacies pour les femmes victimes de violences conjugales. En partenariat avec l'Ordre des pharmaciens, la gendarmerie et la Direction territoriale de la police nationale, ce dispositif concerne maintenant la Nouvelle-Calédonie.

Il est opérationnel à partir de cette semaine pour toute personne, victime, qui à l'occasion d'une visite à la pharmacie pourra se signaler auprès de son pharmacien qui pourra assurer le traitement de cette situation d'urgence selon un protocole précis.

Pour appuyer ce dispositif, 10 000 cartes, format carte de crédit, seront distribuées dans les prochains jours rappelant les numéros d'urgence.

ENSEIGNEMENT

Concernant la continuité pédagogique, la période de vacances qui débute doit être une véritable pause pour les élèves. Les élèves de primaire ne recevront pas de travail à faire. Les élèves du secondaire auront un programme de devoirs allégé comme pour les vacances ordinaires.

La direction de l'Enseignement du gouvernement lance un concours de dessins sur sa page Facebook « [Denc enseignement](#) ». Les dessins et messages seront envoyés aux maisons de retraite et EPHAD afin d'apporter du soutien aux personnes âgées confinées qui ne peuvent pas recevoir de visites de leurs proches.

LES GESTES BARRIÈRES

